## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

Séance du 16/12/2004 Convocation du 10/12/2004

Compte rendu affiché le : 17/12/2004

Président de séance : M. Paul LAFFLY

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DESVIGNES

Présents: M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT;

Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; Mme WYMANN; M. MEYER; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; M. FORGET; M. MACHURAT; Mle MILLET; M. BELLOT; M.

BOUREZG

Absents représentés : M. OLLIVIER (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. CHRETIN (pouvoir à

M. FAURE); Mme ZUILI (pouvoir à Mme GUERIN)

**Absents excusés :** Mme BROSSARD; Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR

Absents:

Ref: CC

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 22
Votants 25

Objet: Tarifs municipaux 2005 Location Clos du Billard

Monsieur le Maire-Adjoint délégué rappelle que la commission des finances a examiné, dans le détail, les tarifs municipaux.

Il propose à l'assemblée d'accepter les tarifs suivants pour ce qui concerne les participations aux frais d'occupation du Clos du Billard.

## Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- ADOPTE les propositions financières relatives à la participation aux frais d'occupation du Clos du Billard,
- DIT qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, les tarifs d'occupation du Clos du Billard sont fixés comme suit :

Utilisateurs	La journée, jusqu'à 21 h maximum
Membres des clubs neuvillois 3 <sup>ème</sup> âge	106,00 euros
Résidents neuvillois, membres d'autres associations	210,00 euros
Neuvillois non membres d'associations	330,00 euros
Extérieurs à Neuville-Sur-Saône	1 255,00 euros

- PRECISE que la recette figure au budget communal à l'article 752.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme, NEUVILLE-SUR-SAÔNE, Le 16 décembre 2004 Le Maire Paul LAFFLY



Acte rendu exécutoire après Dépôt en préfecture le 3 février 2005 Publication ou affichage du 4 février 2005 Paul LAFFLY, Maire.